

Concours no P-012 - Orthopédagogue professionnel - Service des ressources éducatives

Ouvert à l'interne et à l'externe

Le 12 septembre 2019

Remplacement pour l'année scolaire - Secteur nord

35 heures/semaine (100%)

Date d'entrée en fonction : Immédiate

Supérieur immédiat : Direction du service des ressources éducatives

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habilités cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthopédagogue participe à l'élaboration et la mise en application du plan de travail du service d'orthopédagogie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il procède à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en recueillant de l'information auprès des intervenantes et intervenants et des parents, en l'observant dans différentes situations et en utilisant les tests appropriés.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il conçoit, élabore et adapte du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; elle ou il peut regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontre ces groupes dans des activités spécifiques; elle ou il peut privilégier des rencontres individuelles pour certains élèves; elle ou il peut aussi choisir d'intervenir auprès de ces élèves à l'intérieur de la classe; elle ou il analyse et évalue les progrès de l'élève.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Elle ou il établit et maintient une collaboration avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire. Elle ou il fait la rédaction des notes évolutives de ses suivis ainsi que le bilan des interventions et en fait l'évaluation.

PARTICULARITÉS

La commission scolaire des Laurentides déploie dans ses écoles primaires et secondaires des services éducatifs et complémentaires selon un modèle territorial qui s'articule autour de programmes validés. Ce modèle s'appuie notamment sur une organisation et une gradation des services de réponse à l'intervention. À l'école secondaire, l'orthopédagogue professionnel coordonnera les activités pédagogiques de soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage dans le carrefour de services. Il participera également aux rencontres des équipes psychosociales sectorielles.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- en orthopédagogie;
- en adaptation scolaire.

TRAITEMENT

Minimum : 46 114 \$ /année
Maximum: 82 585 \$/année

HORAIRE

Lundi au vendredi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30

DATE LIMITE DU CONCOURS

Les candidatures devront être déposées au bureau du service des ressources humaines avant 24 heures, le 25 septembre 2019.

VENEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE DANS UN MILIEU ENGAGÉ
POUR POSER VOTRE CANDIDATURE, VOUS DEVEZ ACHEMINER VOTRE
CURRICULUM VITAE PAR UN DES MODES SUIVANTS:

PAR COURRIEL

emploi@cslaurentides.qc.ca

PAR LA POSTE
Commission scolaire des Laurentides
Service des ressources humaines
13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2C3
Télécopieur : 819 326-2175

Lors du dépôt de votre candidature, vous devez acheminer obligatoirement votre curriculum vitae, et ce, même si vous êtes un(e) employé(e) de la Commission scolaire des Laurentides.

Nous contacterons les candidats retenus afin de compléter leur dossier.

La commission scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux personnes candidates de nous indiquer si elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.